



# CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr. Générale

UNEP/CMS/ScC17/Doc.6/Rev.1  
25 octobre 2011

ORIGINAL: ANGLAIS

---

17<sup>ème</sup> REUNION DU  
CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Bergen, 17-18 novembre 2011  
Point 19.4 de l'ordre du jour

## ANALYSE DE L'EXPERTISE DES MEMBRER DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

*(Préparé par le Secrétariat)*

1. Le présent document représente un examen de l'expertise existante au sein du Conseil scientifique, l'organe établi en vertu de l'Article VIII de la Convention, chargé de fournir des avis sur des questions scientifiques. Identifier les capacités actuelles du Conseil aide à sélectionner les Conseillers les mieux adaptés pour conseiller sur certaines espèces, certains projets ou accords et pour faciliter à leur tour l'identification des domaines pour lesquels des experts externes peuvent s'avérer nécessaires. Aborder ces facteurs n'améliorera pas seulement l'efficacité du Conseil mais aussi celle de la Convention générale proprement dite.

### Réunions et rapports importants

2. Le besoin d'analyser l'expertise scientifique de la composition actuelle du Conseil a été suggéré et reconnu à la 15<sup>ème</sup> Réunion du Conseil scientifique (Rome, 27-28 novembre 2008) et réitéré à la 16<sup>ème</sup> réunion (Bonn, 28-30 juin 2010).

3. Afin de faciliter un tel examen, un questionnaire (PNUE/CMS/ScC16/Doc.5/Annexe 1) a été préparé pour fournir une analyse détaillée des diverses connaissances et expériences dont dispose le Conseil. Ce questionnaire a été rédigé par le Secrétariat et révisé par le Conseil à la 14<sup>ème</sup> Réunion du Conseil scientifique (Bonn, 14-17 juin 2007) et à la Réunion de planification des activités du Conseil scientifique (Bonn, 13 juin 2009) (PNUE/CMS/ScCAP/Doc.2).

4. Cet examen fournira des données pour alimenter la base de données d'expertise mise en place par le Secrétariat à la 16<sup>ème</sup> Réunion du Conseil scientifique (PNUE/CMS/ScC16/Inf.2), comme demandé par le Conseil à sa 14<sup>ème</sup> réunion (Bonn, 14-17 juin 2007).

### Résultats de l'analyse de l'expertise du Conseil scientifique

5. Quarante-cinq sur un total de 103 conseillers (y compris les conseillers, conseillers nommés et suppléants; état : octobre 2011) ont répondu au questionnaire (voir PNUE/CMS/ScC17/Inf.20). Le nombre des conseillers par région ayant répondu au questionnaire figure au tableau 1 ci-dessous. La plupart des questionnaires ont été recueillis à la 16<sup>ème</sup> Réunion du Conseil scientifique (juin 2010), bien que les soumissions tardives aient encore

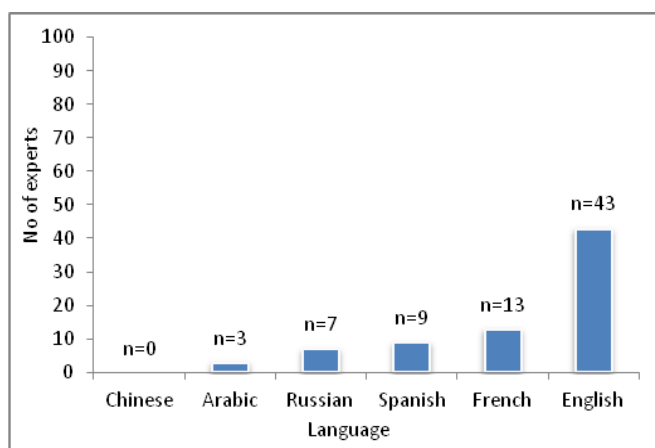
été acceptées jusqu'en février 2011. Vu la participation de moins de 50% du Conseil scientifique à l'enquête, les résultats présentés dans le présent document doivent être considérés comme préliminaires et non pas représentatifs de l'ensemble du forum.

**Table 1 Nombre total des conseillers ayant participé au suffrage classés par région**

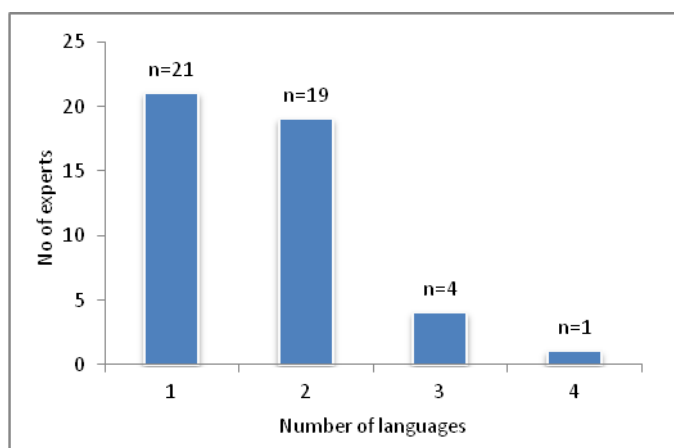
Région	Conseillers scientifiques		
	surveyed (nominal)	surveyed (%)	total (nominal)
Afrique	9	20	25
Amériques	7	16	13
Asie	7	16	16
Europe	20	44	42
Océanie	2	4	7
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100</b>	<b>103</b>

6. L'étude a couvert les points suivants: les connaissances linguistiques, l'expérience professionnelle et le centre d'expertise (région géographique, groupe(s) taxonomique(s), type d'habitat, menaces et impacts d'origine anthropogène). La série exhaustive de données recueillies au cours de cette étude peut être obtenue auprès du Secrétariat, avec des informations supplémentaires concernant les conseillers individuels ayant participé à cette étude figurant dans PNUE/CMS/ScC17/Inf.20. Concernant les régions géographiques et les zones d'habitat, l'annexe au questionnaire (PNUE/CMS/ScC16/Doc.5/Annexe 1) indique explicitement les pays et les classes d'habitat examinés sous chaque point montré dans le graphique. Les principales conclusions de l'étude sont incluses ci-dessous.

- a) **Languages:** La plupart des conseillers parlent couramment une ou deux langues officielles des NU (figure 2) La majorité des conseillers maîtrisent parfaitement l'anglais qui reste la langue des NU la plus parlée. Toutefois, toutes les langues des NU sont parlées au sein du Conseil, à l'exception du chinois. De plus, relativement peu de conseillers maîtrisent l'arabe.



**Figure 1 Language fluency of CMS Scientific Council (n=45)**



**Figure 2 Number of UN languages spoken fluently by scientific councillors (n=45)**

- b) **Institutions:** La plupart des conseillers travaillent au sein de leurs gouvernements respectifs ou dans le milieu universitaire (figure 3). Relativement peu de conseillers exercent une activité dans le secteur privé et dans des organisations non gouvernementales (ONG) ou sont indépendants. Il a été noté au cours de cette étude que la majorité des conseillers travaillant sur des projets indépendants ou gérés par des ONG sont employés dans le secteur universitaire.

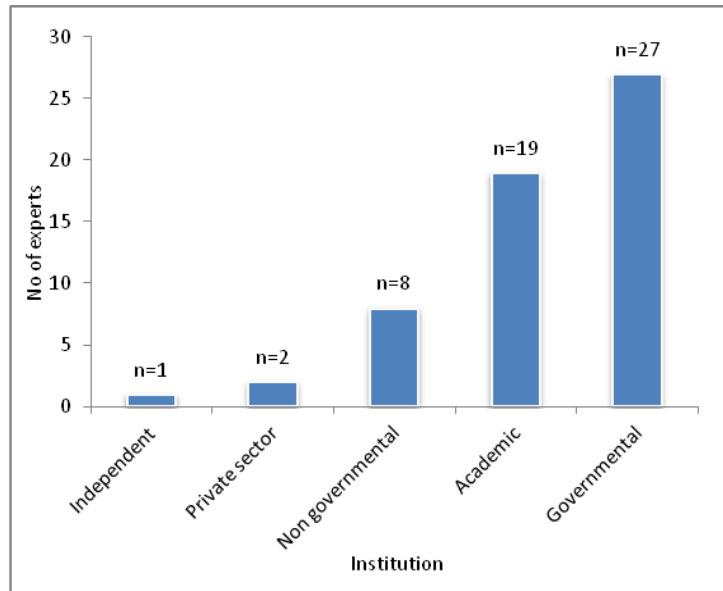


Figure 3 Institutions within which CMS Councillors are employed (n=45)

- c) Compréhension des groupes taxonomiques: Les conseillers possèdent des connaissances sur tous les taxons figurant aux annexes de la CMS, même si le degré de connaissances varie. La connaissance taxonomique du Conseil coïncide dans une certaine mesure avec la composition taxonomique des annexes de la CMS. Ainsi, les conseillers possèdent une plus grande connaissance sur les espèces d'oiseaux par rapport à d'autres taxons, et les oiseaux constituent la majorité des espèces figurant aux annexes, tandis que le manque de connaissance manifeste au sein du Conseil concernant les insectes est aussi en corrélation avec la composition des annexes, vu que seulement une espèce d'insecte y figure. Le Conseil ne dispose cependant pas d'une très grande expérience en matière de mammifères marins bien qu'ils comprennent approximativement 80% de tous les taxons (à l'exception des oiseaux) inscrits aux annexes.

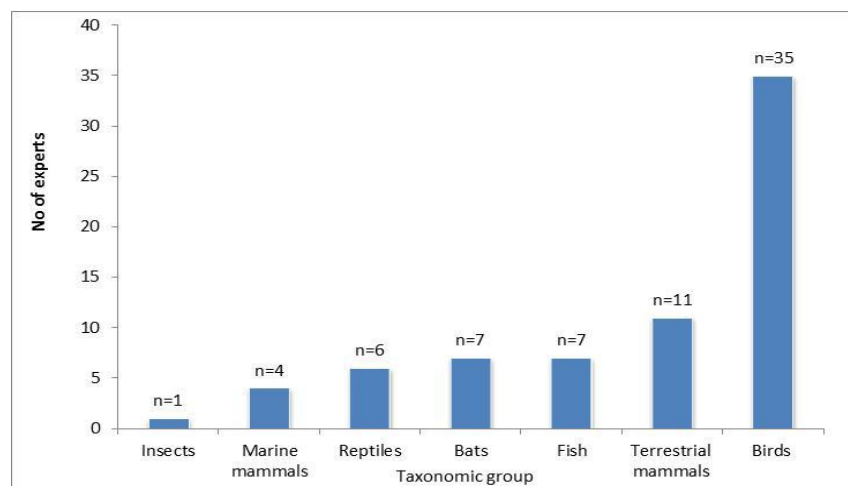


Figure 4 Experience of Councillors with the taxonomic groups listed in CMS Appendix I and II (n=45)

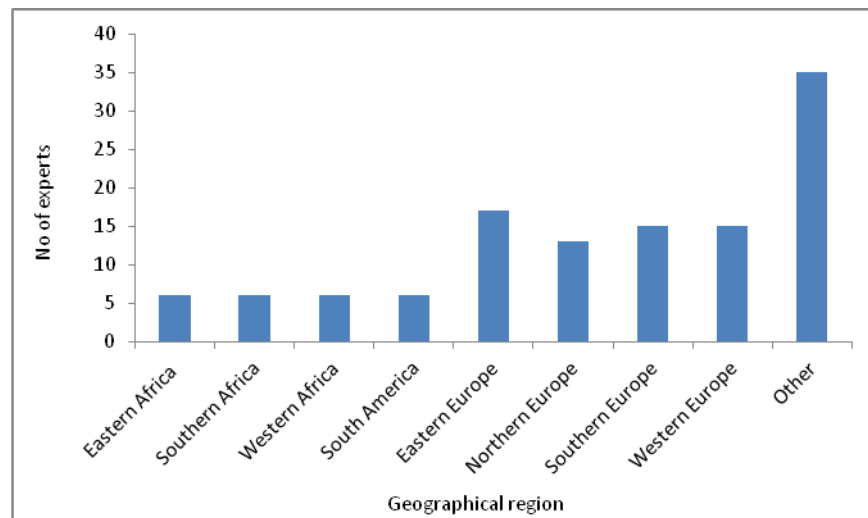
- d) Régions géographiques : La figure 5 illustre l'expérience des conseillers au sein des différentes régions géographiques. Comme indiqué précédemment, la liste des pays se trouvant dans chaque région géographique figure à l'annexe du questionnaire (PNUECMS/ScC16/Doc.5/Annexe 1).

Le Conseil dispose d'une expertise considérable en Europe, suivie de plusieurs régions d'Afrique et la région méridionale des Amériques.

La catégorie « autres » comprend des régions pour lesquelles le Conseil dispose de peu, voire d'aucune connaissance (0-5 experts). Les conseillers ont une expérience limitée en Afrique du

Nord et en Afrique centrale, dans les Amériques (sauf l'Amérique du sud) ainsi qu'en Asie dans son intégralité. Outre ces régions, il existe un manque de connaissances concernant l'Antarctique et les îles Etats et territoires figurant dans la catégorie « autres régions » de l'annexe au questionnaire (PNUE/CMS/ScC16/Doc.5/Annexe 1), les Caraïbes et la région de l'Océanie (Mélanésie, Micronésie, Polynésie, Australie et Nouvelle-Zélande).

Au cours de cette étude, il a été noté que la plupart des conseillers ont une expérience d'une ou deux régions géographiques, bien qu'un nombre non négligeable aient une expérience de cinq régions. Il a également été noté que la région comprenant le pays d'origine d'un conseiller est typiquement inscrite sur la liste des régions géographiques faisant l'objet d'une expertise.



**Figure 5** Experience of Councillors within various geographic regions (n=45). The “Other” category includes regions which were represented by 5 experts or less.

- e) Régions aquatiques faisant l'objet d'une expertise: La Figure 6 démontre l'expérience des conseillers au sein des régions spécifiquement aquatiques. Comme indiqué précédemment, la liste des plans d'eau spécifiques considérés au sein de chaque région géographique figure à l'annexe au questionnaire (UNEP/CMS/ScC16/Doc.5/Annexe 1).

Le Conseil dispose de connaissances considérables sur les eaux intérieures européennes et africaines (Figure 6). Le Conseil dispose de peu, voire d'aucune expérience (0-5 experts) concernant les catégories restantes de régions aquatiques figurant à l'annexe au questionnaire (PNUE/CMS/ScC16/Doc.5/Annex1) qui sont inscrites sur la liste dans la catégorie « autres » à la figure 6. Les régions aquatiques desquelles le Conseil ne dispose pas d'expérience sont les eaux intérieures de l'Océanie et plusieurs plans d'eau du Pacifique (centre-ouest, nord-est, sud-est). Il s'agit de plans d'eau limités par des régions géographiques pour lesquelles le Conseil possède peu d'expérience (Australie & Nouvelle-Zélande, Asie et les Amériques).

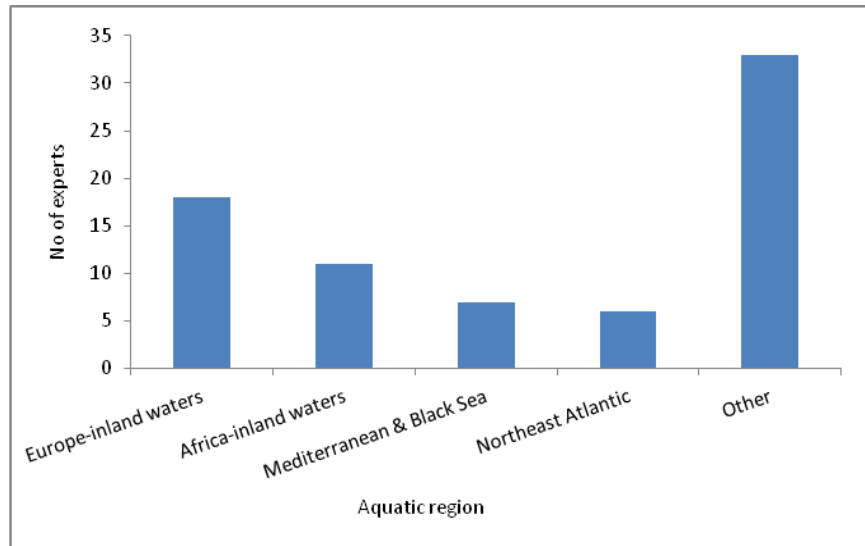


Figure 6 Expertise of the council members in various aquatic regions (n=36). The “Other” category included aquatic regions which were represented by five experts or fewer.

- f) Habitats : La figure 7 illustre la compréhension des conseillers des différents habitats ainsi que de la faune et flore associées. La liste des types d’habitat/classifications examinés dans cette analyse figure à l’annexe du questionnaire (PNUE/CMS/ScC16/Doc.5/Annexe 1).

Comme il ressort de la figure, la plupart des conseillers ont une expérience en matière de forêts et de zones humides. Le Conseil dispose d’une expérience considérable des prairies, des zones marines (néritiques, océaniques, benthiques profondes, intertidales et côtières), rocheuses, de savanes et désertiques. La végétation introduite et les grottes et habitats souterrains (non aquatiques) sont faiblement représentés avec seulement deux et trois conseillers ayant déclaré avoir une expérience relative à chaque catégorie.

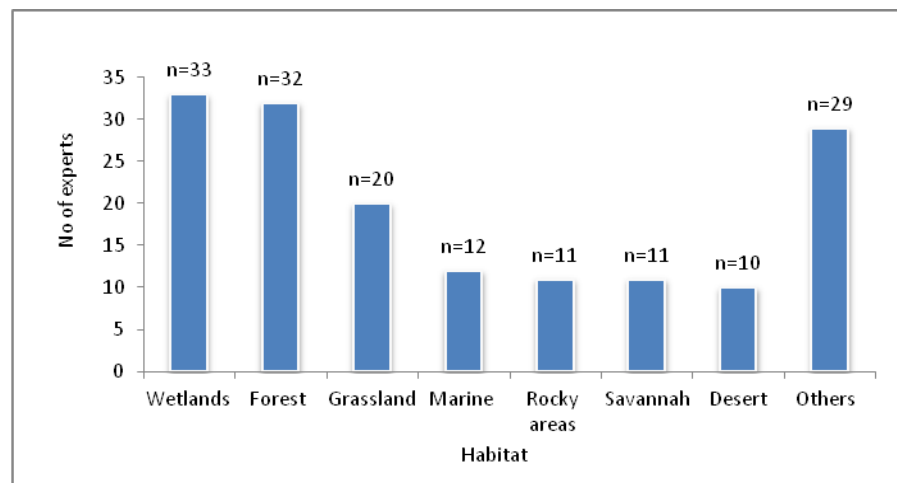


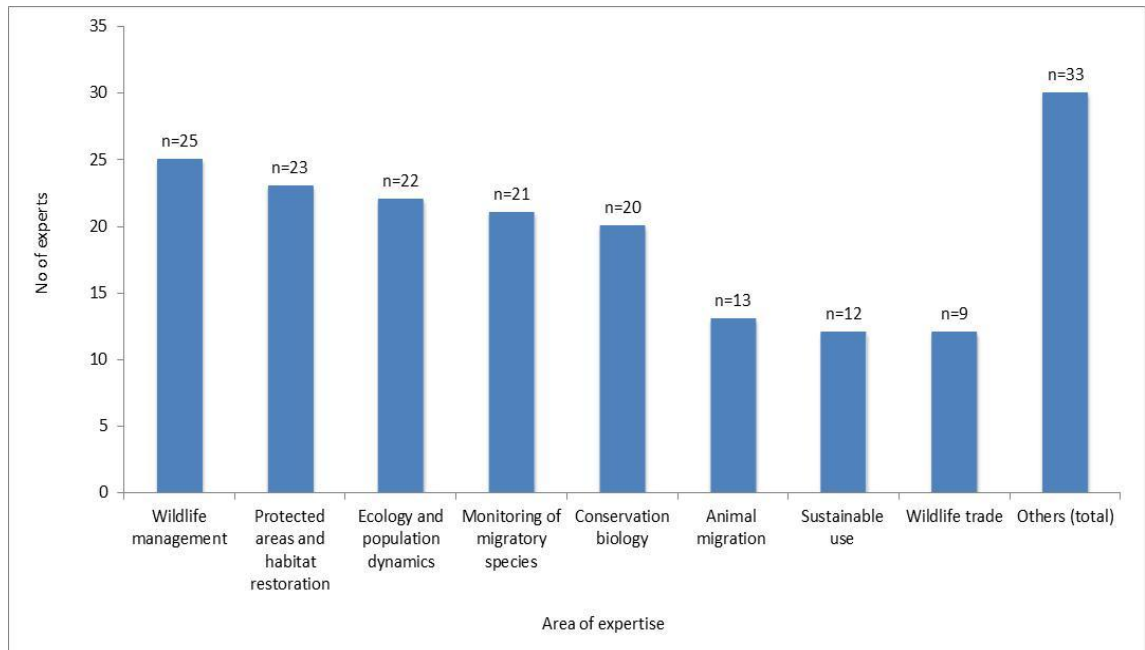
Figure 7 Experience of Councillors on different habitats important for CMS-listed species (n=45). The “Other” category included habitats which were represented by fewer than ten experts.

- g) Domaines de recherche/domaines de spécialisation : Les cinq premiers domaines d’expertise des conseillers, illustrés à la figure 8, sont en corrélation avec les principales fonctions du Conseil, c’est-à-dire la recherche, les stratégies de conservation/gestion pour les espèces migratrices et leur inscription aux annexes de la CMS. Plusieurs catégories sont aussi inscrites à la catégorie « autres » en raison de leur faible représentation au sein du Conseil (dix experts ou moins).

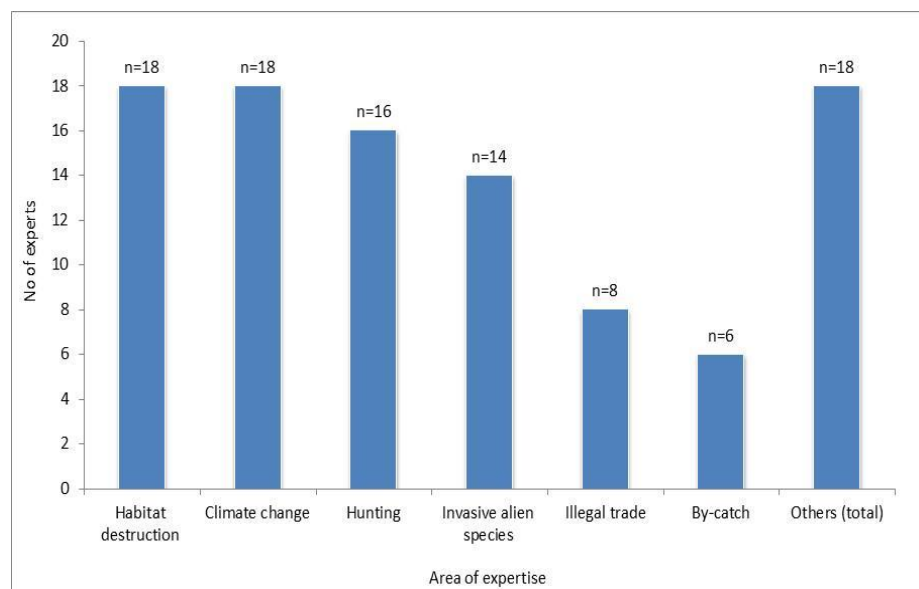
Concernant les impacts dus à l’homme, la majorité des conseillers ayant participé à l’enquête se concentrent sur la destruction de l’habitat et le changement climatique. Suivent en deuxième position la chasse et les espèces envahissantes. Néanmoins, une attention limitée est accordée à

certain impacts (p. ex. les collisions provoqués par les navires, la pollution par les hydrocarbures, l'électrocution, les éoliennes, les pollutions sonore et lumineuse). Ces impacts sont inscrits à « autre catégorie » (10 experts ou moins).

La liste des publications et rapports concernant les travaux relatifs à la CMS des conseillers ayant participé a cette étude est présentée dans le document PNUE/ CMS/ScC17/ Inf. 20.



**Figure 8 Scientific/ Research focus of the Councilors (n=45). The “Other” category included areas of expertise which were represented by fewer than ten experts.**



**Figure 9 Recent scientific focus (Human induced impacts) of the CMS Scientific Council members (n=45). The “Other” category included areas of expertise in terms of human-induced impacts which were represented by fewer than ten experts.**

7. Plusieurs points devraient être pris en considération concernant les facteurs ayant conduit aux résultats préliminaires mentionnés ci-dessus:

- a) Il est compréhensible que la plupart des conseillers travaillent pour des départements de l'Etat (figure 3), étant donné que la CMS s'adresse directement aux niveaux gouvernemental et ministériel.
- b) Le domaine d'expertise des conseillers est souvent rattaché à et donc probablement influencé par leurs fonctions dans les secteurs gouvernementaux et universitaires (figure 3). Par exemple, la plupart des conseillers disposent d'une expérience dans les domaines comprenant leurs pays d'origine (figure 5). Il est à noter que la plupart des conseillers ayant participé à cette enquête sont des Européens, et l'Europe est donc région géographique et aquatique d'expertise la plus importante, suivie par l'Afrique (figure 5).
- c) Ces dernières années, l'agenda politique de nombreux pays a accordé une priorité à la conservation des zones humides/forêts (figure 7) et à l'atténuation du/l'adaptation au changement climatique (figure 9) et ces sujets sont également bien représentés dans l'expertise du Conseil.
- d) Il est intéressant de noter que l'expertise des conseillers semble être liée à la composition des espèces des annexes de la CMS. Cette tendance est reflétée dans les domaines taxonomiques d'expertise au sein du Conseil (figure 4). Plus particulièrement, le Conseil fait preuve d'une connaissance remarquable en écologie aviaire, et les oiseaux constituent le taxon le mieux représenté figurant aux annexes.
- e) Une explication possible de la faible représentation de la langue chinoise au sein du Conseil est qu'aucune des Parties à la Convention n'utilise le chinois comme langue de travail officielle.

8. Alors que l'enquête couvre moins de la moitié du Conseil scientifique et que ses résultats ont donc seulement un caractère indicatif, on note plusieurs disparités :

- a) Le Conseil semble manquer d'expertise en matière de mammifères marins (Figure 6), malgré le fait que ce taxon constitue le deuxième groupe le plus abondant figurant aux annexes (après les oiseaux). Les poissons semblent aussi être faiblement représentés.
- b) Concernant les habitats, le Conseil manque peut-être d'expertise en matière de régions aquatiques (figure 6) et d'habitats marins (figure 7).
- c) S'agissant des menaces d'origine anthropogène, il semble que peu d'experts disposent d'une expérience relative à la pollution et l'impact des infrastructures sur les espèces migratrices, y compris le développement de l'énergie.
- d) Plusieurs espèces de chauves-souris figurent aux annexes. Toutefois, le Conseil a une expérience limitée en ce qui concerne les grottes et les habitats souterrains.
- e) La compréhension des mécanismes de la migration animale pourrait être renforcée.

**Actions requises:**

Le Conseil scientifique est invité à:

- a. *Prendre note* des résultats de l'enquête présentée;
- b. *Examiner* de prendre en main les lacunes potentielles dans son expertise scientifique, par exemple en encourageant la participation et les contributions de scientifiques dûment qualifiés et en mettant en place des réseaux régionaux plus forts; et
- c. *Assurer* que les conseillers scientifiques n'ayant pas encore participé à l'enquête soumettront leur questionnaire au Secrétariat pour obtenir des résultats d'enquête représentatifs de l'ensemble du Conseil.